



<p><b>RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</b></p> <p><a href="mailto:SOUSSIONSBIDS@EC.GC.CA">SOUSSIONSBIDS@EC.GC.CA</a></p> <p>Réception des soumissions – Environnement et changement climatique Canada</p> <p>Toutes les offres doivent être envoyées par courriel à :</p> <p><a href="mailto:soumissionsbids@ec.gc.ca">soumissionsbids@ec.gc.ca</a></p> <p><b>MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b></p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes</p>	<b>Titre</b>	
	Analyse du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers par province au Canada	
	<b>N° de la demande de soumissions ECC / N° SAP</b>	<b>N° de la modification</b>
	5000070130	<b>003</b>
	<b>Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)</b>	
	2023-03-21	
	<b>La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</b>	<b>Fuseau horaire</b>
	<b>A : 14h00</b>	<b>Heure avancée de l'Est (HAE)</b>
	<b>Le : 2023-06-05</b>	
	<b>F.A.B</b> Voir ci-après	
<b>Adresser toutes questions à</b> Michel Lariviere : <a href="mailto:michel.lariviere@ec.gc.ca">michel.lariviere@ec.gc.ca</a>		
<b>Livraison exigée</b> Voir ci-après		
<b>Destination des services</b> Voir ci-après		
<b>Sécurité</b> Voir ici		



**La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :**

**[Réponse(s) (R) aux question(s) (Q)]**

- Q1. Pour chaque section de critères côtés, des points sont alloués par projet. Veuillez s'il-vous-plaît préciser si ECCC s'attend à pas plus de 5 projets pour chaque section?**
- R1 Un soumissionnaire peut fournir plus de 5 projets pour chaque section de critères côtés, cependant, un minimum de 5 projets qui rencontrent les critères est nécessaire à l'obtention du nombre maximal de 10 points.
- Q2. Veuillez s'il-vous-plaît considérer prolonger la date limite après la fête de la Reine / lundi férié.**
- R2 La date de clôture de la DP a été changée au lundi 5 juin 2023 à 14h00 (HAE).
- Q3. Sous C4 a) l'expérience est pour refléter le secteur canadien de l'automobile. Est-ce qu'ECCC considérerait d'élargir cela au secteurs canadien et américain de l'automobile?**
- R3 Seule l'expérience des membres de l'équipe dans le secteur automobile canadien sera reconnue et évaluée dans le cadre de l'exigence cotée C4 a).
- Q4. Est-ce qu'ECCC a de l'information et des données sur la production et le recyclage de batteries qui pourraient être partagées?**
- R4 ECCC ne possède pas d'informations sur la production de batteries. Toutefois, une étude sur le recyclage des batteries au Canada, réalisée en 2009 en partenariat avec NRCAN, est disponible. Bien que les données de cette étude soient potentiellement obsolètes, le document est public et est joint à cette modification n°3.
- Q5. Une demande de sollicitation de Chaîne de valeur des batteries pour véhicules électriques a également été publiée par ECCC. Ces deux études seront-elles liées l'une à l'autre ? Les informations préparées dans le cadre de l'étude sur la Chaîne de valeur des batteries pour véhicules électriques seront-elles disponibles pour cette étude ?**
- R5 La demande de sollicitation pour la chaîne de valeur des batteries de véhicules électriques n'a pas été publié par ECCC et, par conséquent, nous ne pouvons pas commenter les appels d'offres d'autres ministères fédéraux.
- Q6. À la section 8.2 de l'annexe A - Énoncé des travaux, à la page 28 de la DP, il est noté que "Le chargé de projet doit recevoir tous les livrables au plus tard 20 semaines après le début du contrat, s'étendant sur deux exercices financiers". Les délais indiqués aux sections 7.1 à 7.5 de l'annexe C - Calendrier des étapes, aux pages 30 à 33 de la DP, donnent lieu à un délai d'au moins 59 semaines après le début du contrat, sans tenir compte de l'examen et des commentaires d'ECCC. Pouvez-vous s'il vous plaît clarifier la date limite des livrables et résoudre le conflit entre ces deux instructions ?**
- R6 a) La sous-section 8.2 de l'annexe « A », Énoncé des travaux, a été modifiée conformément à l'article 2) ci-dessous.



b) Les sous-sections 7.3, 7.4 et 7.5 de l'annexe « A », Énoncé des travaux et de l'annexe « C », calendrier des jalons ont été modifiées conformément aux articles 3), 4) et 5) ci-dessous.

**Q7. ECCC pourrait-il clarifier ce qui devrait être présenté dans la section IV Renseignements supplémentaires?**

R7 Section IV : Renseignements supplémentaires – 1 copie électronique en format PDF par courriel est supprimée de la DP.

**Q8. La date de fermeture actuelle est le 22 mai qui est un jour férié. ECCC changera-t-il la date de clôture?**

R8 La date de clôture de la DP a été changée au lundi 5 juin 2023 à 14h00 (HAE).

**Q9. Y a-t-il un titulaire qui fournit / a fourni des services similaires pour ce besoin au cours des 24 derniers mois ? Si oui, pouvez-vous nous fournir le nom du fournisseur, la valeur et la durée du contrat (mm/aaaa à mm/aaaa) ?**

R9 Aucun titulaire ne fournit ou n'a fourni de services similaires pour ce besoin au cours des 24 derniers mois.

**Q10. Pouvez-vous confirmer s'il n'y a pas de questions-réponses ?**

R10 Cette modification no. 003 de la DP fournit les questions et réponses.

**Q11. Pour la date de clôture de la sollicitation, pouvez-vous s'il vous plaît confirmer qu'elle est due le 29 mai 2023 et non le 22 mai 2023 comme indiqué dans le document de demande de propositions ?**

R11 La date de clôture de la DP a été changée au lundi 5 juin 2023 à 14h00 (HAE).

**La demande de soumissions est modifiée comme suit :**

**1) À la page 1, La demande de soumissions prend fin :**

**Supprimer:** le 29 mai 2023

**Insérer:** le 05 juin 2023

**2) À la page 32, sous-section 8.2 de l'annexe « A », Énoncé des travaux :**

**Supprimer:** L'entrepreneur transmettra chaque produit livrable au chargé de projet à la date d'échéance correspondante, ou avant. Le chargé de projet doit recevoir l'ensemble des produits livrables au plus tard 20 semaines après le début du contrat; cette période peut chevaucher deux exercices financiers.

**Insérer:** L'entrepreneur transmettra chaque produit livrable au chargé de projet à la date d'échéance correspondante, ou avant. Le chargé de projet doit recevoir l'ensemble des produits livrables au plus tard 20 semaines après le début du contrat.



- 3) **À la page 30 de l'annexe « A », Énoncé des travaux et à la page 35 de l'annexe « C », calendrier des jalons, sous-section 7.3, sous la colonne « ÉCHÉANCES » :**

**Supprimer:** 13 semaines - après qu'ECCC a fourni des commentaires et accepté le point 7.2

**Insérer:** 13 semaines après l'attribution du contrat

- 4) **À la page 30 de l'annexe « A », Énoncé des travaux et à la page 36 de l'annexe « C », calendrier des jalons, sous-section 7.4, sous la colonne « ÉCHÉANCES » :**

**Supprimer:** 17 semaines - après qu'ECCC a fourni des commentaires sur le point 7.3 3

**Insérer:** 17 semaines après l'attribution du contrat

- 5) **À la page 31 de l'annexe « A », Énoncé des travaux et à la page 37 de l'annexe « C », calendrier des jalons, sous-section 7.5, sous la colonne « ÉCHÉANCES » :**

**Supprimer:** 20 semaines - après qu'ECCC a fourni des commentaires et accepté le point 7.4

**Insérer:** 20 semaines après l'attribution du contrat

- 6) **À la page 11 de la clause 3.1 de la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS :**

**Supprimer:** Section IV: Renseignements supplémentaires - 1 copie électronique en format PDF par courriel.

**Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.**